

### **COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE : L'AREQ PLAIDE L'URGENCE ET INTERPELLE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR**

**Québec, le 2 février 2010** – Les personnes retraitées de l'État subissent une perte croissante de leur pouvoir d'achat. La situation s'amplifie avec le temps. Ce constat est partagé par tous les membres du comité formé en 2008 à la demande de l'Assemblée nationale. Il est temps de passer à l'étape des solutions. C'est dans un esprit de collaboration et d'ouverture que l'AREQ demande, à cet effet, la création d'une table de travail avec le gouvernement.

Voilà en substance les propos tenus aujourd'hui par la présidente et la 1<sup>re</sup> vice-présidente de l'AREQ, mesdames Mariette Gélinas et Louise Charlebois, devant la Commission des finances publiques, dans le cadre de son mandat d'initiative portant sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Ces propos seront appuyés par l'envoi massif de lettres de personnes retraitées à la présidente du Conseil du trésor afin qu'elle donne suite à leur demande légitime et raisonnable.

#### **La perte de pouvoir d'achat : un constat largement partagé**

Rappelons qu'un Comité de travail a été formé en 2008 à la demande de l'Assemblée nationale pour évaluer le coût de l'indexation des régimes de retraite. Bien qu'il n'ait pas reçu l'adhésion des représentants des associations de retraités parce qu'il outrepassait son mandat et banalisait la problématique de l'indexation, le rapport du Comité a illustré, de façon très claire, l'érosion constante du pouvoir d'achat lié à la désindexation de la rente pour les années cotisées entre 1982 et 1999. Il a également démontré que la perte augmente avec le temps. Ces conclusions ont été reprises dans un rapport alternatif auquel ont adhéré les représentants des retraités.

Les partis politiques se sont tous montrés sensibles à cette problématique. En 2002, alors qu'il était dans l'opposition, le Parti libéral s'était engagé à procéder « progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat de ces retraités, selon les surplus actuariels ». Puis, lors de la dernière campagne électorale, il s'engageait à continuer à travailler activement à la recherche d'une solution juste et équitable. Le Parti Québécois et l'ADQ se sont aussi prononcés en faveur de la demande de création d'une table de travail.

#### **79 % de la population appuie la création d'une table de travail**

Selon un sondage CROP effectué en juin 2009 auprès de 1 003 Québécoises et Québécois, à savoir dans quelle mesure ils sont en accord ou en désaccord avec la création d'une table de travail pour permettre aux associations de personnes retraitées de l'État de discuter avec le gouvernement de solutions durables à la perte de leur pouvoir d'achat, les répondantes et répondants se sont dits tout à fait d'accord ou plutôt d'accord dans une proportion de 79 %.

Forte de l'appui de la population québécoise, l'AREQ a donc recommandé aux membres de la Commission des finances publiques d'appuyer la demande de création d'une table de travail réunissant le gouvernement et les associations de personnes retraitées pour discuter des solutions durables à la perte de leur pouvoir d'achat.

### **Il est urgent d'agir**

Mentionnons enfin que le Front commun syndical et le gouvernement poursuivent actuellement leurs négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, incluant la question des régimes de retraite. Les demandes syndicales et patronales ont été déposées à l'automne. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les parties négociantes concernant certains points en litige. L'AREQ suit de près ces travaux. D'ailleurs, elle a eu l'occasion, à maintes reprises, de faire valoir son point de vue notamment aux représentants de la CSQ, à laquelle elle est affiliée, et qui fait partie du Front commun.

« Certains des éléments discutés entre le gouvernement et le Front commun nous concernent directement. Nous ne voulons pas nous immiscer dans la négociation, mais nous réclamons légitimement d'être consultés avant que des décisions qui pourraient affecter l'avenir de nos rentes soient prises. Cela nous semble aller de soi », a indiqué la présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas.

### **Des milliers de lettres à la présidente du Conseil du trésor**

C'est dans cette perspective que l'AREQ a entrepris d'intensifier ses actions au cours des derniers mois. Ainsi, elle a organisé le 30 septembre 2009 une grande manifestation à laquelle ont pris part plus de 5 000 personnes retraitées devant l'Assemblée nationale. L'AREQ vient en outre de lancer une vaste opération auprès de ses membres afin de les inviter à évaluer la perte cumulative de leur pouvoir d'achat. Cette perte se chiffre à plusieurs milliers de dollars par membre. Ceux-ci sont ensuite invités à écrire à la présidente du Conseil du trésor pour la sensibiliser à la problématique qu'ils vivent personnellement. Plusieurs centaines de personnes ont répondu à l'appel au cours des derniers jours.

« Les personnes âgées ne sont pas toujours celles qui parlent le plus fort. Elles sont toutefois de plus en plus mobilisées et déterminées à ce que leur demande légitime et raisonnable soit entendue. Leur message est clair : Madame la présidente du Conseil du trésor, il est temps de se mettre à table! », a conclu la présidente de l'AREQ.

Le mémoire de l'AREQ déposé en commission parlementaire est disponible au [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net).

### **Profil de l'AREQ**

Fondée en 1961, l'AREQ est la plus importante association québécoise de personnes retraitées de l'État. Elle regroupe en effet plus de 53 000 membres, issus des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).